

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 13/03/2014 - 18h30 à LA CELLE SUR NIÈVRE

L'an deux mille quatorze, le 13 mars à dix-huit heures trente, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays Charitois se sont réunis à LA CELLE-SUR-NIEVRE sous la présidence de Monsieur Constantin RODRIGUEZ,

Présents :

M. RODRIGUEZ Président et Maire, et M. DESFORGES de CHAMPVOUX
M. VOISINE Vice-président, Mme. DELAPORTE, Mme GUILLARD, Mme GUILLAUMOT, Mme BRIVET, M. PICQ et M. LALOY de la CHARITE SUR LOIRE
Mme. CASSAR Vice-présidente et Maire, Mme. MEUNIER et M. GAGNEVIN de CHAULGNES
M. POULIN Vice-président et Maire et M. BULIN de VARENNES LES NARCY
Mme. BARBEAU Vice-Présidente et Maire de NARCY
Mme. PELO et M. RAFERT de LA MARCHE
Mme. SAULNIER Maire et M. DERRIAULT de LA CELLE SUR NIEVRE
M. JACQUET Maire et M. MONIN de CHASNAY
M. SEUTIN Maire de NANNAY
Mme. MOUSSION Maire et M. ZEIMER de TRONSANGES
M. NICARD Vice-Président et Maire, Mme. LECRU de BEAUMONT LA FERRIERE
M. MAUJONNET Maire et Mme. MORISI de RAVEAU
Mme. CORBELON-BIOUGNE Maire de MURLIN

Pouvoirs :

M. ROUSSIER a donné pouvoir à Mme. CORBELON-BIOUGNE
M. LENOIR a donné pouvoir à M. VOISINE
Mme. ROBERT a donné pouvoir à Mme MEUNIER
M. COQLIN a donné pouvoir à Mme BARBEAU
Mme DELARUE a donné pouvoir à Mme MORISI
M. STREIFER a donné pouvoir à M. BULIN

Excusés :

M GORCE, Sénateur-Maire de LA CHARITÉ SUR LOIRE
M. BRUNET Maire de LA CHAPELLE MONTLINARD
Mme CHABANI, Maire de LA MARCHE
M. KLIMEK de LA CHAPELLE MONTLINARD
M. COUGNOT de NANNAY

Membres en exercice : 40

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Le président remercie l'assemblée et l'accueil de Mme SAULNIER.

1. Finances

1.1. **Approbation des Comptes Administratifs 2013**

La commission des finances et le Bureau ont étudié le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes de la collectivité.

Le Président quitte la séance et laisse Mme CORBELON-BIOUGNE, Vice-présidente en charge des finances de la Communauté de Communes, le soin de présenter le compte administratif.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE SPANC

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 086,18€

Recettes : 9 650,00€

Soit un résultat positif de l'exercice de 3 563,82€ et compte tenu du résultat reporté de 4 461,70€, le **résultat global** à reporter est de : **8 025,52€**

Mme DELAPORTE demande pourquoi il existe une telle différence entre le budgétisé et le réalisé à l'article 611. Il s'agit de l'étude de diagnostic des assainissements non collectifs existants sur la commune de LA CHAPELLE-MONTLINARD qui n'a pas été réalisée.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00€

Recettes : 120,00€

Soit un résultat positif de l'exercice de 120,00€ et compte tenu du résultat reporté de 10 752,10€, le **résultat global** à reporter est de : **10 872,10€**
(RàR : Néant)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe SPANC,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 72 586,23€

Recettes : 84 529,23€

Soit un résultat positif de l'exercice de 11 943,00€ et compte tenu du résultat négatif reporté de 3 533,78€, le **résultat global** est de : **8409,22€**

Il conviendra d'affecter ce résultat à la section d'investissement déficitaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 274 493,39€

Recettes : 137 089,63€

Soit un résultat **négalif** de l'exercice de 137 403,76€ et compte tenu du résultat **négalif** reporté de 37 541,39€, le **résultat global NÉGATIF** à reporter est de : **174 945,15€**

Compte tenu de l'excédent d'investissement des restes à réaliser : 93 774€, le déficit réel est de 81 171,15€.

Il reste à percevoir la subvention FDT pour la réalisation des ateliers ex-SMV, soit 93 774,20 €, lesquels ont été sollicités le 4 mars et sont en attente de versement par le CG58.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe Zone d'Activités,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Affectation du résultat 2013 - Budget Annexe ZA

Le Conseil Communautaire après avoir entendu le Compte Administratif 2013, Considérant que toutes les opérations sont régulières, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 8 409.22 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Déficits antérieurs reportés : 3 533.78 €
Excédent de l'exercice 2013 : 11 943.00 €
Affectation au compte 1068* : 8 409.22 €
Affectation à l'excédent reporté : 0 €
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

(* 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 138 051,95€

Recettes : 1 181 314,47€

Soit un résultat positif de l'exercice de 43 262,52€ et compte tenu du résultat reporté de 337 823,67€, le **résultat global** à reporter est de : **381 086,19€**

M. PICQ félicite les agents du service Ordures Ménagères et les élus membres de la commission Environnement pour l'excellent travail réalisé et présente la proposition de la commission des finances du 11/03/2014, de baisser le taux de la TEOM à titre d'encouragement pour les efforts consentis par les habitants dans le tri de leurs déchets.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 11 334,24€

Recettes : 121 100,55€

Soit un résultat positif de l'exercice de 109 766,31€ et compte tenu du résultat négatif reporté de 33 842,90€, le **résultat global** à reporter est de : **75 923,41€**

Compte tenu du déficit d'investissement des restes à réaliser : 3 300€, l'excédent réel est de 72 623,41€.

Mme CASSAR demande sur quel compte avaient été prévus les travaux de réfection de la route de la déchèterie. Ces travaux étaient prévus au chapitre des subventions de fonctionnement or ils seront payés en 2014 au chapitre 204 des subventions d'équipement sur le budget d'investissement des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe ordures ménagères,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 370 836,53€

Recettes : 1 343 496,28€

Soit un résultat négatif de l'exercice de 27 340,25€ et compte tenu du résultat reporté de 183 102,17€, le **résultat global** à reporter est de : **155 761,92€**

Suite aux questions posées lors du dernier bureau, il est rappelé que les charges de personnel constituent bien 37,05 % du total des dépenses de fonctionnement. Il est rappelé que le budget principal supporte tout le personnel de la collectivité et que ce dernier met à disposition le personnel nécessaire au budget ordures ménagères et 90% du responsable du service Déchets, 33% de l'agent d'accueil, 33% de l'agent comptable et 16% de la DGS, ainsi que le personnel nécessaire au fonctionnement du budget SPANC.

M. VOISINE demande des précisions concernant les comptes 64111 et 64131 : les montants qui figurent aux comptes 6411x correspondent aux rémunérations du personnel titulaire, les montants qui figurent aux comptes 6413x correspondent aux

rémunérations de personnel non titulaire. Il est précisé que 3 agents ont été titularisés courant 2013

INVESTISSEMENT

Dépenses : 149 932,46€

Recettes : 173 509,82€

Soit un résultat positif de l'exercice de **23 577,36€** et compte tenu du résultat reporté de 182 441,30€, le **résultat global** à reporter est de : **206 018,66€**

Compte tenu de l'excédent d'investissement des restes à réaliser : 12 291€, l'excédent réel est de 218 309,66€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2013 du budget principal,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

1.2. Approbation des Comptes de Gestion

Les comptes de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités, SPANC et Ordures Ménagères de Madame la Trésorière sont conformes aux écritures figurant aux Comptes Administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Pays Charitois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve les Comptes de Gestion 2013,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Le président réintègre la séance à l'issue des votes.

Mme CASSAR demande des précisions sur le fait que les agents du service des OM soient payés sur le budget principal et non directement sur celui des OM :

Cette décision a été prise lors de l'annexion du budget Ordures Ménagères afin de simplifier la gestion des ressources humaines et d'avoir une comptabilité analytique plus affinée.

1.3. Bassin Versant Nièvre

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2014-146-2001 Renouvellement convention bassin versant rivière Nièvre

Sur demande de la Communauté d'Agglomération de Nevers et pour des raisons de planning, il a été proposé de reporter l'opération «étude sur les ouvrages hydrauliques » sur l'année 2015.

Le montant des cotisations a été réévalué à 1.24€/ habitant au lieu de 1.80€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Confirme la participation à l'élaboration du Contrat de Rivière pour les communes de Beaumont-la-Ferrière et La Celle sur Nièvre pour l'année 2014 et accepte une participation de 1.24€ (arrondie) par habitant, soit 264.64€,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

1.4. Adhésions 2014

Adhésion du Pays Charitois à diverses associations en lieu et place des communes

Comme prévu dans les statuts de la Communauté de Communes, sur proposition du Président et par délibération du Conseil, la Communauté de Communes peut adhérer en lieu et place des communes à des associations.

Il est proposé les inscriptions budgétaires des adhésions suivantes :

- Pays Bourgogne Nivernaise,
- Pays Loire Val d'Aubois,
- Mission Locale du Pays Bourgogne Nivernaise,
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE),
- Fibre Active,
- Agence de Développement Touristique de la Nièvre (ADT).

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Mme DELAPORTE remarque que la CCPC adhère à deux Pays différents. La Chapelle Montlinard, en tant que commune du Cher, adhère au Pays Loire Val d'Aubois.

M. MAUJONNET demande pourquoi les adhésions sont votées en amont du vote du budget. M. RODRIGUEZ répond qu'il s'agit d'un vote sur le principe de l'adhésion afin de présenter des propositions fiables au budget primitif.

Vu la proposition du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le renouvellement des adhésions pour l'année 2014 de la Communauté de Communes en lieu et place des communes aux dites associations,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Renouvellement de l'adhésion du Pays Charitois au GIP e-bourgogne

La communauté de communes a adhéré au GIP e Bourgogne par délibération du 28/02/2008.

Le Président propose de renouveler l'adhésion pour 2014 et d'étudier en cours d'année la possibilité de ne pas reconduire cette adhésion en 2015 et de passer par d'autres prestataires moins onéreux.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de renouveler l'adhésion au GIP e-bourgogne pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Adhésion du Pays Charitois à l'Union régionale des chantiers d'insertion de Bourgogne

Le Bureau communautaire propose de ne pas renouveler l'adhésion pour 2014 en tant que membre associé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas renouveler l'adhésion à l'URCI-B Chantier Ecole pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Adhésion à la Camosine

Le président propose de renouveler l'adhésion à la Camosine pour 2014.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer à la Camosine pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Adhésion au comité du second pont sur la Loire

Le président propose de renouveler l'adhésion au Comité pour le second pont sur la Loire pour 2014.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer au Comité pour le second pont sur la Loire pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le président propose de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2014.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France

Le président propose de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France pour l'année 2014, car les communes y adhèrent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Adhésion au Bureau d'Information Jeunesse de la Nièvre

Le président propose de renouveler l'adhésion au BIJ 58 pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer au Bureau d'Information Jeunesse de la Nièvre pour l'année 2014,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Adhésion au Association RN7 2X2 voies

Le Président propose l'adhésion à l'Association RN7 2X2 voies pour l'année 2014.

Mme CASSAR indique que l'avis de la commission des finances du 11/03/2014 était négatif quant à l'adhésion à cette association. Elle explique que « le montant sollicité (800 €) est élevé, surtout s'il s'agit simplement de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics afin de solliciter un investissement que l'on sait nécessaire. De plus les travaux sur la RN7 ont déjà commencé ce qui rend le principe de cette adhésion désormais obsolète ».

Après en avoir délibéré par 1 voix Pour, 30 voix Contre et 4 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas adhérer à l'Association RN7 2X2 voies pour l'année 2014,

1.5. Subventions 2014

Subvention à l'Office de tourisme

La commission TOURISME propose la validation du projet de convention pour 2014-2016 et l'attribution de la subvention s'y rattachant.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de valider la convention pour 2014-2016 avec l'Office de tourisme,
- Décide de verser une subvention de 40 000 € en fonctionnement à l'office de tourisme du Pays Charitois,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Enveloppe de subvention pour la Commission solidarité et cadre de vie

Le président propose de prévoir une enveloppe de 6 250 € pour la commission solidarité et cadre de vie au titre de 2014, charge à elle de faire les propositions pour l'attribution au Bureau communautaire.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de réserver une enveloppe de 6 250 € à la commission solidarité et cadre de vie qui devra faire des propositions pour sa répartition,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

Enveloppe de subvention pour la Commission culture

Le président propose de prévoir une enveloppe de 22 000 € pour la commission culture au titre de 2014, charge à elle de faire les propositions pour l'attribution au Bureau communautaire.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de réserver une enveloppe de 22 000 € à la commission culture qui devra faire des propositions pour sa répartition,
- Charge le Président de signer toutes pièces nécessaires.

1.6. Prestation de services avec la Boutique de Gestion

Le président propose de renouveler la prestation de services avec la boutique de gestion de la Nièvre pour l'année 2014.

La commission développement économique proposera à la BGE de poursuivre ses permanences d'accueil et d'accompagnement aux entrepreneurs, mais à une fréquence moindre, à savoir 1 fois par mois au lieu de 2.

Le bureau communautaire a validé le versement d'une prestation de 2 000 € en lieu et place des 4 500 € annuels.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la signature d'une convention de partenariat avec la boutique de gestion pour l'année 2014,
- VALIDE le versement d'une prestation de 2 000 € pour cette même période,
- DEMANDE que la convention fasse l'objet d'un bilan sur les actions menées en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises et les résultats obtenus sur le pays charitois,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

2. Personnel

2.1. Augmentation du temps de travail du chauffeur du Chari'bus

Le bureau communautaire du 20 février a approuvé l'augmentation sur 2014 du temps de travail du chauffeur du Chari'bus de 27h à 29h hebdomadaires.

M. RODRIGUEZ évoque la question de la navette gratuite mise en place par la Ville de LA CHARITE-SUR-LOIRE qui fait « doublon » au Chari'bus. Il déplore le manque de concertation avec les élus et les services de la CCPC. Mme DELAPORTE et M. LALOY expliquent que la navette Mobi'cité est censée compléter le Chari'bus et que

ses horaires ne doivent pas empiéter sur ceux de ce dernier. Une réunion sera prévue pour harmoniser les 2 services de transport.

Mme MORISI demande comment sont gérées les périodes de congés du chauffeur. M. RODRIGUEZ répond que les services étudient la possibilité de faire remplacer le chauffeur par une personne employée au chantier d'insertion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE l'augmentation du temps de travail de Mme TOURNIER de 27 à 29h hebdomadaires à compter du 1^{er}/05/2014,
- CHARGE le président de signer toutes pièces nécessaires.

Questions diverses

M. RODRIGUEZ évoque le problème de factures dues à la SACEM dans le cadre du travail de l'école de musique que la Ville de LA CHARITE-SUR-LOIRE n'a pas réglées, avant le transfert de compétence pour un montant d'environ 2 000 €. Il explique, après s'être renseigné, (réponse par mail du 13/03/2014) que ce n'est pas à la CCPC de payer ce montant.

M. LALOY rappelle que ce débat a eu lieu lors de la dernière commission des finances du 11 mars, où il avait été mentionné le fait que le transfert de compétences impliquait le transfert de l'actif et du passif de l'école de musique.

Fin à 20 h 00

